

BEP Métiers de la Relation Clientèle et Usagers

Rapport de la commission académique de vérification des dossiers pour les candidats en CCF

Rédigé, sous la responsabilité pédagogique de **Madame Virginie THOMAS**, IEN Économie- gestion, par les coordonnateurs académiques, **Madame BADIR Salima** enseignante au LP René Cassin de Metz, **Monsieur CRUCIANI Fabrice** enseignant au LP Maryse Bastié à Hayange, **Madame GENTOU Sylvia** enseignante au LP JB Augustin St-Dié, **Madame HERSANT Blandine** enseignante au LP Marie Marvingt de Tomblaine.

Les membres de la commission académique ont constaté que la majorité des dossiers sont conformes aux attentes, nous proposons tout de même un rappel réglementaire pour être en conformité avec le référentiel de certification.

Rappel réglementaire pour les candidats en CCF :

Nous devons tenir compte du **BO n°13 du 31 mars 2016 « Réussir l'entrée au LP »** et particulièrement sur la question évaluation certificative :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100542

« Conformément à la circulaire précédemment citée « Réussir l'entrée au lycée professionnel », **aucune évaluation certificative** ne sera organisée en seconde professionnelle ».

Pour les candidats en CCF : valider EP1 et EP2 du 1er septembre au 31 janvier de l'année de première BAC PRO

La durée de la PFMP pour l'évaluation de l'épreuve pratique en milieu professionnel est de **6 semaines**.

Fournir également **les attestations de PFMP N°1, N°2 et PFMP N°3** dans le cas où les 6 semaines n'ont pas été effectuées durant l'année de seconde **et parce que l'évaluation s'effectue en Première.**

Il reste à la marge des dysfonctionnements qui ont engendré l'intervention des établissements et équipes pédagogiques.

Ces anomalies sont :

- Absences de signatures et/ou de tampons-signatures des chefs d'établissements pour quelques candidats.
- Dans certains totaux EP1 ou EP2 apparaissent des erreurs de calculs, au préjudice ou en faveur des candidats.

- Absence de positionnement dans les grilles d'évaluations certificatives, surtout pour la situation 2 « Connaissance de l'environnement professionnel » de l'épreuve EP2 (mettre une croix par item)
- Certains dossiers ne sont pas reliés par ordre alphabétique par établissement
- Les élèves inscrits en dans le cadre d'épreuve **ponctuelle** sont identifiés sur la liste alphabétique des candidats, joindre une copie de l'attestation des 6 semaines de PFMP réalisées.
- Il est rappelé qu'il a été mis à disposition des établissements, un document récapitulant la liste des candidats, ainsi qu'un document de liaison à utiliser entre le centre de formation et le jury final. Ces dossiers, indispensables au suivi et à l'élaboration du dossier administratif des élèves passant la certification intermédiaire, sont téléchargeables sur le site de l'académie Nancy Metz :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/eco-gestion-lp/0ecogestLP/2019/04/30/brevet-detudes-professionnelles-metiers-de-la-relation-clients-et-usagers/>

Les membres de la commission de vérification apportent un regard sur le dossier administratif des candidats, par conséquent **il n'est pas nécessaire de joindre les sujets de l'épreuve EP1, ni les documents « de négociation et de positionnement des activités en milieu professionnel ».**

La commission rappelle la nécessité de fournir des écrits circonstanciés à chaque fois que la situation d'un candidat l'exige.

- Pour l'épreuve EP1, une grille indiquant le total sur 20 est disponible sur le site académique.
- Si un élève est démissionnaire, s'il a changé d'établissement ou s'il a changé de nom, inclure un écrit explicitant sa situation particulière (le nombre de dossiers doit être identique au nombre d'élèves inscrits sur le bordereau).
- Une cohérence est attendue entre la note et les cases à cocher pour le positionnement.
- Vérifier que les totaux EP1 ou EP2 sont justes avant de saisir les notes sur les bordereaux, arrondir au demi-point supérieur.
- Les attestations de PFMP, validées par le chef d'établissement doivent figurer sur un seul et même document, le tout devra être classé par ordre chronologique.

Conclusion :

Aussi nous rappelons la responsabilité pédagogique collective qui nous engage dans les procédures et le respect des consignes académiques.

Sous la responsabilité de l'IEN en charge de la filière, tout au long de l'année, les coordonnateurs académiques sont à l'écoute des questions pour faciliter le travail des enseignants ou formateurs et proposer des outils pédagogiques aux établissements par le site académique.